

NOTE D'INFORMATION

Lausanne, le 11 mars 2020

Mesures de lutttes contre le Coronavirus souhaitées par l'association *artos* pour le milieu événementiel et culturel

1. Étendre la réduction du temps de travail (chômage partiel) aux indépendants et travailleurs « freelance »

La simplification d'accès, l'allègement des procédures administratives concernant les demandes de réduction du temps de travail ainsi que le versement accéléré d'indemnités doivent également être possibles aux travailleurs du milieu événementiel et de la technique de scène, respectivement les travailleurs freelance et indépendants. Sous contrats à très courte durée (contrats précaires) ou sous mandats, ces travailleurs ne peuvent actuellement pas bénéficier de cette mesure, les plaçant dans des situations sans garantie ni de durée ni de stabilité.

2. Délai supplémentaire pour l'encaissement des charges sociales, taxes et impôts

Les pouvoirs publics doivent accorder un délai supplémentaire pour les paiements des charges sociales, taxes et impôts aux petites et moyennes entreprises qui sont confrontées à une chute immédiate d'entrée de liquidités, consécutive à l'effondrement de la demande. Un assouplissement de taxation serait bienvenu.

3. Cohérence fédérale

Une cohérence helvétique sans spécificités cantonales est nécessaire. La Confédération doit prendre la responsabilité quant au maintien ou non des manifestations, et ce, même en-dessous de 1000 personnes. Il n'est en effet plus envisageable de continuer à se décharger sur les théâtres et/ou organisateurs d'événements qui doivent, à ce jour, assumer ces lourdes décisions ainsi que les impacts financiers y relatifs.

4. Temporalité des prises de décisions des mesures de lutte contre le Coronavirus en concertation avec les cantons

Les infrastructures des événements ont des périodes de montage parfois d'un mois ou plus avant le début de ceux-ci. Lorsque les mesures de lutte contre le Coronavirus se décident de semaine en semaine, les organisateurs se retrouvent seuls face à la décision de maintenir ou non la manifestation en considérant les phases de montage. À cela s'ajoute la complexité des différentes décisions sanitaires cantonales ou communales de maintenir ou non les événements. Dans ce contexte, les théâtres et organisateurs doivent annuler sans vision claire. L'ensemble des mesures doivent donc être prises en concertation avec les cantons et avec des préavis à plus long terme.

5. Prêt à 0% géré par la Confédération

L'ouverture d'un prêt à 0% géré par la Confédération représente une solution directe et efficace pour faire face au manque de liquidités auquel les entreprises et

festivals font actuellement face. Cela leur permet d'éviter la faillite, jusqu'à la reprise des activités.

7. Création d'un fonds d'indemnisation

Si quelques cantons et organismes de subventions ont à ce jour annoncé maintenir leur subvention, la création d'un fonds d'indemnisation répondrait de manière spécifique aux problématiques spécifiques du secteur événementiel et culturel. Ce fonds a pour but de soutenir sur un long terme l'entier du secteur et permet d'indemniser l'ensemble de la chaîne (système en cascade) lorsqu'un événement n'a pas lieu soit : Organismes de manifestations → Entreprises de prestations / Compagnies → Travailleurs œuvrant dans le milieu.

Informations sur *artos*

artos

Association professionnelle romande des métiers de la technique de scène et de l'administration culturelle et événementielle

Nombre de membres structures : 163

Nombre de membres individuels : 199

Total de membres : 362

Total de personnes : 4000 personnes

Type de structures membres : théâtres, entreprises de prestations, festivals, compagnies, salles de concert, producteurs, associations culturelles, écoles.

Type d'individus membres : professionnels de la scène culturelle romande, en particulier les administrateurs et les techniciens.

Contacts de l'association professionnelle *artos*

Président, Matthieu Obrist – 079 442 30 12, matthieu.obrist@artos.net.ch

Secrétaire générale, Carmen Bender – 021 621 80 61 – 079 399 64 45,
carmen.bender@artos-net.ch